

COMMUNE D'HAUTOT-SUR-SEINE

PROCES VERBAL DU

« CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020 »

PRESENTS :

- JEAN-LOUIS ROUSSEL
- ALAIN LANGLOIS
- MARC DEGRAVE
- CHRISTIANE SOUDE

ETAIENT EN VISIOCONFERENCE :

- ROSINE CAQUELARD
- CHRISTOPHE CERQUEIRA
- ROGER TOUZE
- CATHERINE CARON-LANGLOIS
- ROGER JEAN
- CORINNE FOURNIER EN LIGNE A 18H30.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHRISTIANE SOUDE

La séance est ouverte à 18 h 00.

En raison de la situation sanitaire et du confinement en vigueur, le Conseil se déroule à huis-clos.

Le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- . Une convention avec la Métropole
- . Le vote des taux communaux
- . Un renouvellement de contrat

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

2) Achat des produits COVID

La Métropole Rouen Normandie représentée par son Président Nicolas Mayer Rossignol, a pris la décision de proposer aux communes qui le souhaitent, d'organiser une commande groupée d'achat d'équipements de protections et de produits sanitaires en lien avec l'épidémie.

Ces fournitures sont facturées à prix coutant majorées du coût éventuel de livraison.

La présente convention est consentie pour une durée illimitée.

Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec la Métropole pour achats de produits à des tarifs préférentiels dans la lutte contre la COVID.

Adopté à l'unanimité.

3) Vote des taux d'imposition pour 2021.

Les taux de l'année 2020 sont reconduits à l'identique pour l'année 2021

- taxe Habitation : 12,82%
- propriétés bâties : 22,45%
- propriétés non bâties : 59,06%.

Adopté à l'unanimité.

4) Renouvellement d'un contrat de 13 h pour un agent municipal.

Il convient de renouveler le contrat d'un agent pour une durée d'un an pour l'année 2021 avec modification de sa fiche de poste.

Adopté à l'unanimité.

5) Délégation de signature du maire.

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, il convient de lui donner la signature pour gérer les affaires courantes. Cette délibération annule et remplace celle du 24 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

6) Décision budgétaire modificative :

Il s'agit de transférer un montant de 104 000 euros de la section fonctionnement à la section d'investissement afin d'équilibrer le budget de la commune.

Il n'y a pas d'observation.

Adopté à l'unanimité.

7) Vente d'une maison au 25 rue St Antonin.

La municipalité souhaite vendre un bien communal situé 25 rue Saint-Antonin, il est proposé au Conseil Municipal les délibérations suivantes :

- Déclassement du bien communal (numéro de cadastre 0170).

Adopté à l'unanimité.

- Donner pouvoir au Maire de vendre ce bien dans la fourchette de prix de 80 000 à 100 000 euros net vendeur.

Adopté à l'unanimité.

- Donner pouvoir au Maire de signer le ou les mandats de vente avec une ou plusieurs agences immobilières.

Adopté à l'unanimité.

- Donner pouvoir au Maire de signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

Toute proposition d'achat inférieure à 80 000 euros devra être validée par un vote du Conseil Municipal.

8) Admission en non-valeur.

Il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur la somme de 13 609.77 euros correspondant à des créances non recouvrées. Cela correspond à une dépense du budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

9) Remise gracieuse

Une remise gracieuse est demandée pour un locataire à la suite de l'arrêt de son activité professionnelle en raison des inondations et du confinement.

Le maire propose une gratuité pour cinq mois sur l'année 2020, soit : 880 €

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 3

QUESTIONS DIVERSES :

1) Ecole Maurice Genevoix :

L'ordinateur portable de la Directrice de l'école Maurice Genevoix étant obsolète, la municipalité a investi dans cet achat indispensable.

Le Conseil Municipal, compte tenu de la situation sanitaire difficile, note avec grand intérêt, les projets pédagogiques présentés au Conseil d'École pour l'année 2020/21, avec une découverte du patrimoine de la commune.

La question des tarifs de cantine a fait l'objet d'une question des parents lors du Conseil d'École. Alain Langlois, premier adjoint, rappelle l'évolution des tarifs depuis dix ans. De plus l'augmentation unilatérale, par le fournisseur, des tarifs en mai 2020 n'a pas été répercutée sur les familles.

- 2011 : 3,00 €
 - 2017 : 3,05 €
 - 2021 : 3,15 €
- 2) Une subvention exceptionnelle versée par la Métropole Rouen Normandie doit permettre de venir en aide aux associations qui agissent sur notre territoire et qui souffrent de la crise actuelle.
 - 3) Le Fonds d'Aide à l'Aménagement de la Métropole Rouen Normandie doit pouvoir aider à la réalisation de quelques travaux modestes dans un des logements libres. Une étude globale des travaux à réaliser est en cours.
 - 4) Catherine Langlois, Conseillère Municipale, explique au Conseil le projet d'une « Cabane à Livres ». Elle se situera dans l'abribus proche de la mairie. La restauration et l'aménagement de cet abri sera réalisé grâce au bénévolat des Hautotais. Cependant les travaux ne commenceront qu'une fois la crise sanitaire passée.
 - 5) Une demande est parvenue en mairie pour l'achat d'un appareil à détecter les câbles sous-terrain. Une offre a été faite auprès des communes voisines pour, éventuellement, un achat groupé. Cette offre a été refusée et le projet ne sera pas poursuivi car il ne s'agit pas d'une compétence communale.
 - 6) Les sanitaires de la mairie sont dans un état d'insalubrité reconnu de tous. Il devient urgent d'opérer une rénovation et d'y installer l'eau chaude. Ces travaux pourront faire l'objet d'une aide du Fonds d'Aide à l'Aménagement de la Métropole Rouen Normandie.
 - 7) De nombreux utilisateurs de la rue de la Croix Blanche ont demandé une modification du carrefour. La Métropole a diligenté une étude. Les premières propositions devraient nous parvenir à la fin du mois de novembre à l'occasion d'une visioconférence avec les services concernés.
 - 8) L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie a demandé qu'un.e élu.e du Conseil Municipal accepte de représenter la commune dans leurs instances. Roger Touzé a accepté cette mission, le Conseil Municipal l'en remercie.
 - 9) Un poteau téléphonique rue des Farceaux est cassé depuis le 8 octobre 2020, malgré plusieurs relances, l'entreprise Orange estime qu'il n'y a pas d'urgence à intervenir. Roger Touzé demande que soit remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil la question de l'enfouissement du réseau.

La séance est levée à 20h10.

Jean-Louis ROUSSEL

Le Maire



Christiane SOUDE

Adjointe au Maire

